

Annexe 6



Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

- 1- 1. Le présent contrat est régi et interprété d'après les lois en vigueur dans le pays où il est signé. Tous les articles et annexes sont numérotés au contrat, aux articles et annexes de la convention de vente et de la convention de vente et d'achat.
- 2- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP SNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65
- 3-
- 4- 1.1 Si des modifications sont apportées au contrat, elles doivent être effectuées par l'entreprisant et le client, dans un document signé par les deux parties et joint au contrat.
- 5- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP SNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65
- 6-
- 7-
- 8- 1.2 Un double du contrat signé par les deux parties est conservé par l'entreprisant et le client.
- 9-
- 10- 1.3 HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP SNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65
- 11- 100-Secrets sans avoir obtenu l'autorisation de l'entreprisant.
- 12-
- 13- 1.4 100-Secrets n'est aucunement autorisé à effectuer des travaux précédents ou suivants ayant été effectués par d'autres.
- 14-
- 15-
- 16- 1.5 HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP SNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65
- 17- client avant de procéder avec l'entreprisant.
- 18-
- 19- 1.6 Le propriétaire permet à l'entrepreneur de faire une demande d'information publicitaire sur l'emplacement du projet jusqu'à l'achèvement des travaux.
- 20-
- 21- 1.7 HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP SNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65
- 22- moins 10 jours avant la date du début des travaux.
- 23-
- 24-
- 25- 1.8 Le client s'engage à assurer que les plans architecturaux soient conformes aux lois et règlements applicables ainsi qu'aux HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP SNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

Ligne Art.

Initial: _____

p.1/18

Annexe 6 (suite)

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

27- 1.9 Le client s'engage à prouver à l'Entrepreneur qu'il est le propriétaire du compte de taxe ou d'un.

28- document notarié

29-

30- 1.10 Le Client s'engage à assurer que l'immeuble décrit a

31- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL ,N ,ljlijj,n, lld 12256 65

32- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL ,N ,ljlijj,n, lld 12256 65

33- mettre l'immeuble en conformité aux lois et/ou

34-

35- 1.11 Le client s'engage à assurer que l'immeuble

36- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL ,N ,ljlijj,n, lld 12256 65

37-

38- 1.12 Le client s'engage à assurer que

39- du début des travaux et pendant to

40-

41- 1.13 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL ,N ,ljlijj,n, lld 12256 65

42- 100-Secrets

43-

44- 1.14 100-Secrets s'assure de fournir les matériaux qui ne sont pas exclus au contrat.

45-

46- 1.15 100-Secrets s'assure de faire des travaux de construction et/ou de rénovation sur l'immeuble décrit au

47- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL ,DWHQJJIF NLJSP,N ,ljlijj,n, lld 12256 65

48- plans architecturaux fournis par le client ainsi que les règles de l'art.

49-

50- 2. Si l'une des parties, c'est-à-dire 100-Secrets ou le client est en défaut de respecter son obligation

51- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL ,DWHQJJIF NLJSP,N ,ljlijj,n, lld 12256 65

52- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL ,DWHQJJIF NLJSP,N ,ljlijj,n, lld 12256 65

Ligne Art.

Initial: _____

p.2/18



Annexe 6 (suite)

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

53- également, le cas échéant, demander des dommages et intérêts pour l'usage que lui cause le défaut de l'autre

54- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJL ,N ,ljljj,n, lld 12256 65

55-

56- 2.1 Le client peut résilier ce contrat, pour n'importe quel motif, dans les 10 jours après la réception du

57- double du contrat.

58-

59- 2.2 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJL ,N ,ljljj,n, lld 12256 65

60- 100-Secrets s'engage à respecter la législation en vigueur au moment de la signature du contrat.

61-

62- 2.3 Si 100-Secrets HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 ,N ,ljljj,n, lld 12256 65

63- 2.4 Le client peut mettre fin unilatéralement à ce contrat à tout moment, même si les travaux sont commencés. Par contre, il

64- devra payer à 100-Secrets les frais et dépenses engagés pour les travaux exécutés avant la fin du contrat ou avant la notification

65- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 ,N ,ljljj,n, lld 12256 65

66- 2.5 Si vous ne recevez pas de réponse de la part de 100-Secrets dans les 30 jours qui suivent une date indiquée dans le contrat, vous avez

67- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 ,N ,ljljj,n, lld 12256 65

68- de 30 jours. Le délai de résiliation peut aussi être porté à 1 an pour d'autres raisons, notamment pour

69- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 ,N ,ljljj,n, lld 12256 65

70- 2.6 Lorsque le contrat est résolu, 100-Secrets doit vous rembourser toutes les sommes que vous lui avez

71- versées et vous restituer tout bien qu'il a reçu de vous en paiement, en échange ou en acompte; s'il ne peut restituer ce bien,

72- 100-Secrets doit remettre une somme correspondant à la valeur de ce bien indiquée au contrat ou, à défaut,

73- la valeur de ce bien dans les 15 jours de calendrier de la résolution. Dans le même délai, le client devra remettre à

74- 100-Secrets le bien que vous avez reçu de lui.

Ligne Art.

Initial: _____

p.3/18



Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

79- 3. Lorsque le client désire résilier le présent contrat il a le droit de le faire à tout moment et pour toute et chacune des conditions suivantes :

81-

82- 3.1 HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJ remis en personne ou être donné par tout autre

84-

85- 3.2 À la signature d'un contrat par le client avec HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJ 100-Secrets devra remettre au client un dépôt de 15% à la dédommagement.

89-

90- 3.3 HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJ ,ljljj,n, lld 12256 65

91-

92- 3.4 Il devra remettre une somme équivalente à HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJ ,ljljj,n, lld 12256 65 gain.

95-

96- 3.5 Les commandes qui ne sont pas encore HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJ ,ljljj,n, lld 12256 65

99- 3.6 Si des dessins d'ateliers sont préparés pour ce matériel n'est pas encore en fabrication, des frais de 15% sur ces items HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJ ,ljljj,n, lld 12256 65

101-

102- 3.7 Aucun retour n'est accepté sans l'autorisation de 100-Secrets

104- 3.8 Le client doit s'acquitter de tous les frais engendrés par 100-Secrets avant sa demande de résolution

Ligne Art.

Initial: _____ p.4/18



Annexe 6 (suite)

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

105- incluant les profits et les frais d'administration.

106-

107- 3.9 Il devra indemniser 100-Secrets

108- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL D

109- s'est engagé dans le cadre de l'exécution de ses ob

110-

111- 3.10 Il est convenu que les marchandises vendues d

112- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,L

113-

114- 3.11 En cas de recouvrement par voie judiciair

115- payable par le client.

116-

117- 3.12 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPK

118- 100-Secrets si qu

119- par le client devient immédiat

120-

121- 3.13 Le client s'engage en vertu d

122- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564

123- et/ou due par le client en

124-

125- 3.14 100-Secrets pa

126- aucun droit de recours contre

127- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,L

128-

129- 3.15 Conformément au Code civil,

130- motif sérieux et il ne peut le faire à un moment inapproprié. Il devra alors remettre les sommes perçues du client pour des

Ligne Art.



Annexe 6 (suite)

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

131- travaux non exécutés.

132-

133- 3.16 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL

134-

135- 3.17 100-Secrets élit domicile dans le Québec pour tout recours.

136-

137- 4. Pour engager la responsabilité de 100-Secrets, l'entrepreneur doit être en mesure de prouver que le défaut

138- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL, lld 12256 65

139- qui proviennent soit de l'architecte, soit de l'entrepreneur, lld 12256 65

140- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL, lld 12256 65

141-

142- 4.1 L'Entrepreneur est en défaut s'il ne remplit pas les obligations prévues au présent contrat. Conformément au Code

143- civil, si le défaut est d'importance et si 100-Secrets ne corrige pas le défaut dans le délai accordé, le client. Le délai accordé dans l'avis écrit pour

144- manquement dans le délai prévu pour remédier au défaut devrait être de 30 jours.

145-

146- 5. Le Client est en défaut s'il ne remplit pas les obligations prévues au présent contrat.

147-

148- 5.1 Conformément au Code civil, si le client ne corrige pas le défaut dans le délai accordé, 100-Secrets pourra résilier le contrat

149- si le client ne corrige pas le défaut dans le délai accordé, 100-Secrets pourra résilier le contrat

150-

151- 5.2 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL, lld 12256 65

152- un 100-Secrets

153- l'avis écrit qui sera transmis par 100-Secrets au Client devra être de 30 jours et l'avis devra être conforme

154- aux exigences prévues à la Loi sur la protection du consommateur. 100-Secrets se réserve le

155- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL, lld 12256 65

Ligne Art.

Initial: _____ p.6/18





Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

157- 5.3 Le contrat est résilié si 100-Secrets
158- biens au profit de ses créanciers ou si un séquestre de f 100-Secrets
159- 160- 161- 6. Calendrier des travaux et les permis:
162- 163- 6.1 Le Client s'engage à obtenir tout permis, mun 100-Secrets
164- HGAIJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKSNKHJ ,
165- 166- 6.2 Les permis obtenus par le client seront r 100-Secrets
167- afficher sur les lieux des travaux et visi 168- 169- 6.3 Toutes les limites de temps précisé 100-Secrets
170- HGAIJBBVLG KSHFS`V 2564649 L 171- HGAIJBBVLG KSHFS`V 2564649 ,N ,ljljj,n, lld 12256 65
172- l'entrepreneur et que ce dern ,N ,ljljj,n, lld 12256 65
173- HGAIJBBVLG KSHFS`V 2564649 ,N ,ljljj,n, lld 12256 65
174- conflits de travail, l'indisp ,N ,ljljj,n, lld 12256 65
175- naturels, les conditions ,N ,ljljj,n, lld 12256 65
176- HGAIJBBVLG KSHFS`V 2564649 ,N ,ljljj,n, lld 12256 65
177- propriétaire dans le traitement ,N ,ljljj,n, lld 12256 65
178- HGAIJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKSNKHJ ,N ,ljljj,n, lld 12256 65
179- 180- 6.4 Le propriétaire accordera les prolongations appropriées afin de couvrir tout retard excusable. Le propriétaire ne sera pas
181- HGAIJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKSNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65
182- violation du présent contrat par l'entrepreneur.

Ligne Art.

100-Secrets Initial: _____ p.7/18

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

183- tôt possible des retards, des raisons des retards et des mesures correctives doivent être immédiatement prévues.

184-

185- 7. Normes applicables aux travaux:

186-

187- 7.1 L'Entrepreneur doit respecter la réglementation en vigueur dans le secteur de l'art et les conditions du présent

188- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljjjj,n, lld 12256 65

189- engage.

190-

191- 7.2 Pendant l'exécution du contrat, l'entrepreneur doit se conformer à toutes les lois, ordonnances et règles ainsi

192- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljjjj,n, lld 12256 65

193- construction.

194-

195- 8. Coût des travaux, modalités de

196-

197- 8.1 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljjjj,n, lld 12256 65

198- précisés.

199-

200- 8.2 Généralement les paiements pour des travaux généraux se font comme suit: 15% à la

201- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljjjj,n, lld 12256 65

202- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljjjj,n, lld 12256 65

203- peinture et 10% en contrepartie au contrat.

204-

205- 9. Le coût des ajouts sera calculé en fonction des modalités suivantes :

206-

207- 9.1 Le coût des matériaux, plus la main-d'œuvre à un taux horaire prédéterminé au contrat, plus profit et administration ou un

208- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljjjj,n, lld 12256 65

Ligne Art.

Initial: _____ p.8/18





Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

209- 10. Pour tous travaux facturé à l'heure plus les matériaux et les fournitures, les réclamations et contestés par le client; la tarification sera

210- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL 2256 65

211-

212- 10.1 Le tarif à l'heure pour chaque travailleur selon la demande de l'ACQ construction

213- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL 2256 65

214-

215- 10.2 Pour les frais de matériaux, produits ou équipement, la rémunération et profit seront applicables.

216-

217- 10.3 Tous les paiements sont assujettis aux conditions suivantes: les paiements doivent être versés conformément aux

218- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL 2256 65

219- l'entrepreneur. Aucun paiement ne sera effectué sans une facture et un paiement à l'entrepreneur.

220-

221- 10.4 Des frais de pénalité de 24% l'heure par jour pour retard de paiement. Ces frais seront appliqués sur tout retard de paiement dû. Le

222- client accepte de payer tous les frais de recouvrement et de recouvrement pour recouvrir à tout paiement dû.

223-

224- 10.5 L'entrepreneur doit remettre à l'ACQ construction une quittance partielle ou finale.

225-

226- 10.6 100-Secrets réservent le droit de faire une action juridique de l'entrepreneur pour non-paiement des travaux pour cause de non-paiement sans aucune réprimande et

227-

228- 10.7 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL 2256 65

229- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL 2256 65

230- corrections soient faites à l'entrepreneur. L'entrepreneur est pour satisfaire aux réserves faites quant à ces vices ou malfaçons, à

231- moins que l'entrepreneur ne lui fournit une garantie de sûreté suffisante garantissant l'exécution de ses obligations. (Lien vers

232- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL 2256 65

233-

Ligne Art.

Initial: _____

p.9/18



Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

235- 10.8 Lorsque le client n'avise pas 100-Secrets de la date d'achèvement, il doit faire de la façon apparent dans les 4 jours suivant

236- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL D'

237- acceptation sans réserve.

238-

239- 10.9 S'il survient qu'un défaut apparaisse dans les 4 jours suivant la date d'achèvement, il doit faire de la façon apparent dans les 4 jours suivant

240- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL D'

241- d'achèvement des travaux,

242- remplacer, à son choix, le tout sous réserv

243-

244- 11. Sécurité et entretien des lieux.

245-

246- 11.1 Le client ou les entrepreneurs doivent faire de la façon apparent dans les 4 jours suivant la date d'achèvement, pour l'élaboration

247- et la mise en place d'un plan de sécurité et d'entretien.

248-

249- 11.2 100-Secrets doit faire de la façon apparent dans les 4 jours suivant la date d'achèvement, garder les lieux raisonnablement propres et prévenir

250- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL D'

251- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL D'

252- 100-Secrets doit faire de la façon apparent dans les 4 jours suivant la date d'achèvement, garder les lieux raisonnablement propres et prévenir

253- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL D'

254-

255- 11.3 Tout le monde impliqué dans les travaux doit faire de la façon apparent dans les 4 jours suivant la date d'achèvement, pour l'élaboration

256-

257- 11.4 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL D'

258- respecter les lois et réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité du travail, et respecter toutes les dispositions de ces lois et de leurs règlements; il doit émettre tous

259- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL D'

260- requises. Il doit remplir, en lieu et place du client, les obligations imposées par ces lois au maître d'œuvre.

Ligne Art.

Initial: _____ p.10/18

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

261- 11.5 Le propriétaire accepte que des inconvénients puissent se produire et que l'entrepreneur convient de garder

262- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSNKHJ ,LVJLJL DW

263- fournir une aire de travail libre d'obstructions ménagé

264- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSNKHJ ,LVJLJL D

265- vibrations. L'entrepreneur accepte de garder l'em

266- projet, il nettoiera la propriété et la laissera en b

267- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSNKHJ ,LV

268-

269- 12. Assurances:

270-

271- 12.1 100-Secrets co

272- des travaux prévus au contrat et que

273-

274- 12.2 100-Secrets

275- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649

276-

277- 12.3 Le client s'engage à contrac

278- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSNKHJ ,LVJLJL D

279- toute la durée des tra

280- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSNKHJ ,LVJLJL D

281- matériel fourni par lui jusqu

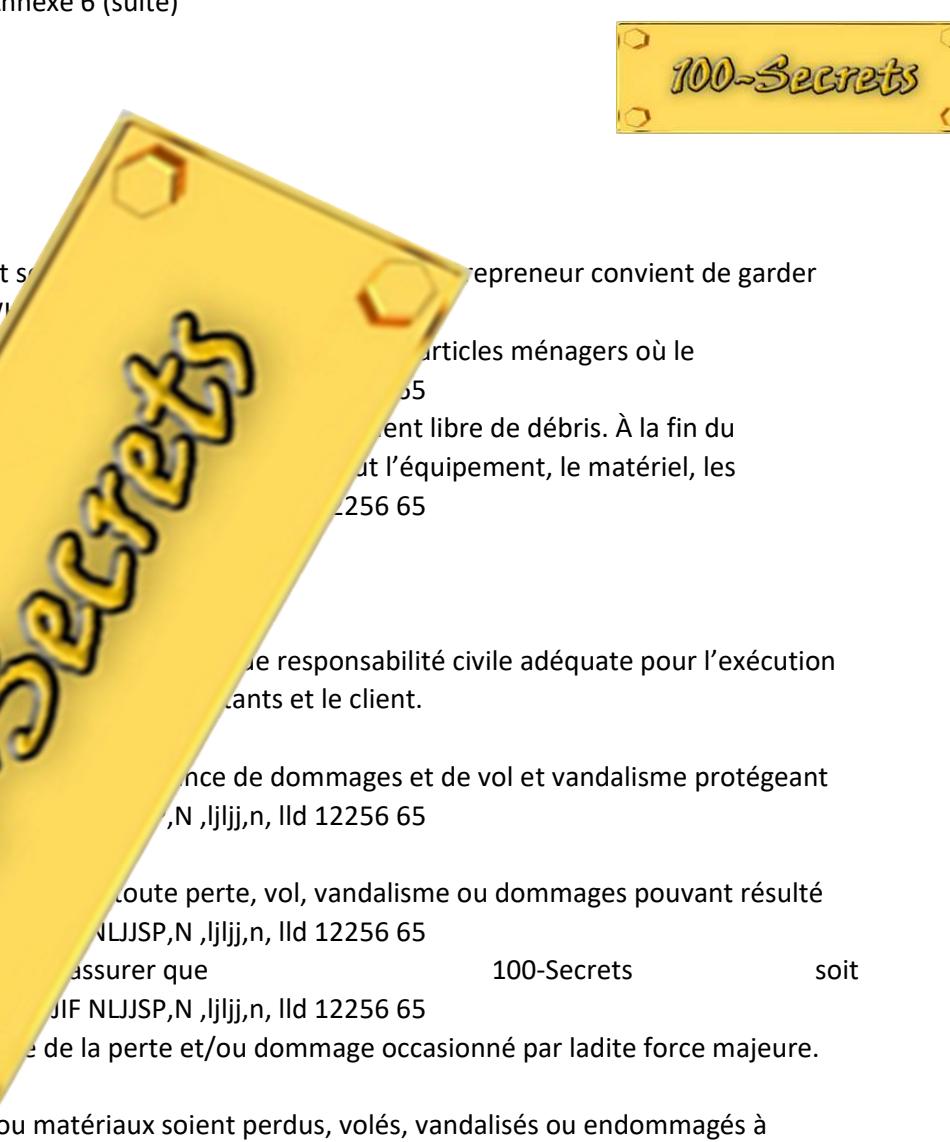
282-

283- 12.4 S'il survient que la totalité ou une part des

284- cause d'un cas de force majeure tel que définie a) présentes

285- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSNKHJ ,LVJLJL D

286- dudit dommage, le tout dans le cadre de l'exercice par



Ligne Art.

Initial:

p.11/18



Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

287- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL DWHQJ

288-

289- 12.5 Si le client n'a pas mis 100-Secrets nce. Le client sera dans l'obligation
290- de payer de sa poche.

291-

292- 13. Accès aux services publics:

293-

294- 13.1 HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LV 256 65
295- contraire identifié au contrat.

296-

297- 14. Garanties:

298-

299- 14.1 En vertu du Code civil (article 212) 100-Secrets doit garantir l'ouvrage pendant un an contre les
300- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

301-

302- 14.2 Cette garantie ne couvre pas les 100-Secrets n n'ont pas été dénoncés par le client au moment de la
303- réception des travaux.

304-

305- 14.3 HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

306- d'un vice de conception, de 100-Secrets doit aviser

307- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

308- défaut.

309-

310- 14.4 Certains produits installés lors des travaux peuvent être garantis par leur fabricant pour une période supérieure à celle qui 100-Secrets doit remettre les documents faisant état de ces
311- est prévue au Code civil du Québec.

312- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

Ligne Art.

Initial: _____ p.12/18

Annexe 6 (suite)

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0



Ligne Art.

313- avec les produits ou matériaux installés. Garantie offerte pa

314-

315- 15. En plus des garanties légales, le client bénéficie des gara

316-

317- 15.1 Garantie conventionnelle de 100 garantie et main-d'œuvre pour les travaux

318- effectuer par lui et pour lesquels sont destinées en

319-

320- 15.2 HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

321- produit pouvant altérer nos installations et non par 100-Secrets

322- ou nos sous-traitant autorisé annulera auto

323-

324- 15.3 HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

325- formation de givre ou de condensation à la température de la

326- 100-Secrets

327-

328- 15.4 La garantie ne s'applique pas lorsqu'un produit ou d'une composante d'un produit est imputable

329- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

330- quelconque ou par force majeure.

331-

332- 16. Définitions:

333-

334- 16.1 Conditions imprévisibles: Une condition imprévisible est un état de fait caché ou invisible lors de la visite de

335- l'entrepreneur.

336-

337- 16.2 HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPKNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

338- champignon dans l'entre-toit et que des fermes de toit sont pourries par la moisissure.

Ligne Art.

Initial: _____

p.13/18

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

339- 16.3 HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL DWHC

340- conforme au code du bâtiment en vigueur.

341-

342- 16.4 Exemple 3: Nous excavons votre terrain et nous décl

343-

344- 16.5 100-Secrets n'a pas le droit de faire des travaux si la plomberie, l'électricité ou la
345- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL DWHC 256 65

346-

347- 17. Malfaçon ou vice:

348-

349- 17.1 Travail mal fait ou mal exécuté en fonc les, soit les conditions contractuelles fixées
350- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL DWHC jj,n, lld 12256 65

351- malfaçon.

352-

353- 18. Réception des travaux.

354-

355- 18.1 Acte par lequel, à la fin des travaux, le client prend possession de l'ouvrage (les travaux de rénovation), avec ou sans réserves.
356- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL DWHC NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

357- exécuter.

358-

359- 19. Contrat à forfait.

360-

361- 19.1 Contrat dont le prix est fixé d'avance et demeure inchangé, que les travaux de rénovation aient exigé plus ou moins de
362- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

363-

364-

Ligne Art.



Date: 0 janvier 1900
 Nu. 100-Secrets: 0
 Nom du projet: 0
 Adresse des travaux: 0

Ligne Art.
 365- 20. Force majeure:

366-
 367- 20.1 Pour les fins de l'application et de l'interprétation
 368- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL D'
 369- tempête ou orage, épidémie, pandémie, infestation
 370- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJ sans restreindre la généralité de ce qui précède
 371- qui ne serait pas assujetti au contrôle et
 372- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ
 373-
 374-
 375- 21. Consentement et cautionnement.
 376-
 377- 21.1 Le client reconnaît qu'il a eu l'occasion de lire la
 378- présente entente et il les accepte sans réserves.
 379-
 380- 21.2 Le client et 100-Secrets reconnaissent que le présent contrat fait foi de leur volonté
 381- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL
 382- échange et/ou entente, ve
 383-
 384- 21.3 Le client et 100-Secrets reconnaissent également que leurs obligations respectives
 385- HGAJJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL
 386- n'apparaissant pas aux présentes.
 387-
 388- 21.4 Tout ouvrage ou matériel qui n'est pas expressément mentionné aux présentes et/ou qui n'apparaît pas à la version finale
 389- et définitive des plans architecturaux remis à 100-Secrets est et sera réputé des travaux
 390- additionnels.

Ligne Art.

Initial: _____ p.15/18



Annexe 6 (suite)

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

391- 21.5 100-Secrets n'effectuera pas de tr 'un écrit futur indiquant la nature

392- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL DWH

393-

394- 21.6 Les factures seront signées par le client ou par un res il n'a personne au chantier le

395- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,LVJLJL

396- légalement par le client.

397-

398- 22. Toute convention écrite pour travaux additionn tie, le cas échéant, aux termes et aux

399- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ 12256 65

400-

401- 22.1 Aucun délai de la part de un droit ou recours en vertu des présentes, ni

402- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,ljj,n, lld 12256 65

403- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,ljj,n, lld 12256 65

404- 100-Secrets toute poursuite en vertu du présent contrat et/ou en

405- vertu des lois du Canada ou de la

406-

407- 22.2 Toute somme mentionnée a par le client, incluant notamment le prix, n'incluent pas

408- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,ljj,n, lld 12256 65

409-

410- 22.3 Lorsqu'il s'agit d'une co celle-ci ou la personne autorisée à signer pour celle-ci, engage

411- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,ljj,n, lld 12256 65

412- et solidairement avec celle-ci 100-Secrets pour toutes les obligations

413- HGAJBBVLG KSHFS`V 2564649 LKPNSNKHJ ,HQJJIF NLJSP,N ,ljj,n, lld 12256 65

414-

415- 22.4 Le client ne pourra céder ses droits du contrat sans le consentement écrit de 100-Secrets

416-

Ligne Art.



Initial: _____ p.16/18



Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

417- 22.5 Ce contrat liera les successeurs de client et ayants droits des parties.

418-

419- 22.6 Le client s'engage à aviser 100-Secrets de tout changement pouvant affecter les conditions des
420- présentes. Le client déclare que la présente convention n'est pas un contrat d'adhésion puisqu'il a eu l'avantage de la
421- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSN KHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

422-

423- 23. Liste des documents requis à l'achèvement substantiel des travaux:

424-

425- 23.1 Manuels de garanties et d'entretien s'il y a lieu.

426-

427- 23.2 Liste des déficiences annotées pour vérification finale.

428-

429- 24. Fin des travaux.

430-

431- 24.1 HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSN KHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65
432- destine.

433-

434- 25. Un contrat est complété quand:

435-

436- 25.1 Quand les déficiences annotées sont complétées.

437- L'entrepreneur remet un certificat de fin des travaux au client.

438- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSN KHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

439- HG AJBBV LG KSHFS`V 2564649 LKP KSN KHJ ,LVJLJL DWHQJJIF NLJSP,N ,ljljj,n, lld 12256 65

440-

441-

442-

Ligne Art.

Initial: _____

p.17/18

Annexe 6 (suite)

Date: 0 janvier 1900

Nu. 100-Secrets: 0

Nom du projet: 0

Adresse des travaux: 0

Ligne Art.

443-

444-

445-

446-

447-

448-

449-

450-

451-

452-

453-

454-

455-

456-

457-

458-

459-

460-

461-

462-

463-

464-

465-

466-

467-

468-

Ligne Art.

